



Commune de BALAGNY SUR THÉRAIN

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Montataire

ARRÊTÉ

N° 27/2025

Le Maire de la Commune de Balagny sur Thérain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1

Vu le Code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire prise en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Considérant le besoin de réaliser un branchement d'eau et d'assainissement au 18, rue du Général Leclerc de notre commune par la SARL LABBE chez SIG-IMAGE de BIDART (64210)

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les travaux commenceront Lundi 12 Mai 2025 de 08h30 à 17h00 pour une durée probable de 14 jours.

Article 2 : Au niveau des travaux, **le stationnement sera interdit.**
La vitesse restera limitée à 30 km/h

Article 3 : Etant sur la RD 929, la signalisation devra être renforcée **impérativement** par des feux tricolores et les normes de sécurité seront assurées par Sarl Labbe chez SIG-IMAGE **qui s'engage à remettre le domaine public en l'état initial.**

Article 4 : Ampliation du présent arrêté à M. l'Adjudant de la Brigade de Gendarmerie de Cires les Mello et de Saint Leu D'Esserent, M. le Lieutenant de la Caserne des Pompiers de Mouy, la Thelloise, Sarl LABBE chez SIG-IMAGE représenté par Bénédicte GUILGOT, affichage, M. Fabien DUPAS, M. MARMIN Philippe et le Service Technique.

Balagny sur Thérain, le mardi 29 avril 2025.

Le Maire,

-Certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte

-Informe qu'en application du décret 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et ou affichage.

Affiché le : 30 Avril 2025



Pour le Maire,

Fabien DUPAS

LE MAIRE
MARÉCHAL Philippe